République Française
Département : MEUSE
Arrondissement : Commercy
TAILLANCOURT - COMMUNE

Procès verbal

Le mercredi 14 octobre 2026 à 19 heures 00, l'assemblée, régulièrement convoquée le 06 octobre 2026, s'est réunie sous la présidence de François MAZELIN.

Secrétaire de la séance : CHRISTINE MAGINOT

Présents : PIERRE-JEAN GRZELAK, Fabienne LEJEUNE, Nicolas LIBERT, CHRISTINE MAGINOT, FRANCOIS MAZELIN, Alicia DEHLINGER, Virginie MAZELIN, Loryane MECH, Marie-Line DEMANGE
Représentés : JEAN-PAUL BRISSON représenté par CHRISTINE MAGINOT, Thomas DEBRA représenté par FRANCOIS MAZELIN
Absents :
Excusés :

Ordre du jour *:*

-Analyse des offres et retenir l'entreprise
-Présentation du dossier installation de caméras
-Destination des coupes de bois ONF
-Questions diverses

Délibérations du conseil *:*

APPEL D'OFFRE ENFOUISSEMENT DES RESEAUX (N° DE_036_2026)

Monsieur le Maire présente le rapport d'analyses des offres ,par BLL étude urbaine Maître d'œuvre.

Le conseil municipal après avoir délibéré :

- Retient l'offre de l'entreprise PARISET.
- Autorise le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Délibération : adoptée

DESTINATION DES COUPES DE BOIS ONF (N° DE_038_2026)

Le maire présente le projet des coupes de bois ONF.

Le conseil municipal après avoir délibéré décide :

- Exploitation en régie de la totalité des arbres de futaie, des houppiers, du taillis, des petites grumes et des arbres de qualité chauffage des parcelles n°37-38-39
  Le conseil municipal demande l'assistance de l'ONF pour effectuer le cubage et le lotissement des bois destinés à la vente.

- La délivrance à la commune des arbres de qualité chauffage de la parcelle n°36
  L'exploitation de la partie délivrée sera effectuée par les affouagistes, après partage sur pied, et sous la responsabilité de 3 garants :
  - M BRISSON Jean_Paul, M LIBERT Nilcolas et M DEBRA Thomas

Conformément aux articles L 145-1 et L 145-2 du Code forestier, le conseil municipal fixe :

- Le mode de partage par feu
- Le délai d'abatage et débardage au 31/10/2028

Délibération : adoptée

TRAVAUX INSTALLATION DE CAMERAS DANS LE VILLAGE (N° DE_037_2026)

Le Maire présente le projet d'installation de caméras dans les rues du village et le devis IRIS.

Le conseil municipal après avoir délibéré :

- Approuve le devis d'IRIS.
- Autorise le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Délibération : adoptée

LOCATION DE LOGEMENT COMMUNAL (N° DE_039_2026)

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que le logement communal situé 14 rue Potier est disponible à la location.
Il informe que Mr FAYS Cédric souhaite louer ce logement à compter du 1er décembre 2026.
Il propose de déterminer les conditions de location qui permettront d'établir un bail avec l'intéressé.

Le conseil municipal après avoir délibéré :

- Émet un avis favorable à cette location à la date du 1er décembre 2026.
- Détermine le montant du loyer à 550,00 € qui sera révisé automatiquement chaque année à la date anniversaire du contrat, en formation de la valeur de l'indice de référence des loyers du 1er trimestre 2027.
- Précise que pour garantir l'exécution de son obligation, le locataire versera la somme de 550.00 € représentant un mois de loyer (caution).
- Autorise Mr le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce bail.

Délibération : adoptée

François MAZELIN
Président de séance

CHRISTINE MAGINOT
Secrétaire de séance